

DEMANDE DE BRANCHEMENT ET DE POSE COMPTEUR



Vous allez faire construire votre maison et vous souhaitez la raccorder au réseau de distribution d'eau potable. Pour que l'eau arrive jusqu'à votre robinet, nos équipes réalisent un "branchement" entre le réseau public de distribution d'eau potable et votre habitation. Une fois ce branchement réalisé, il est de votre responsabilité de procéder au raccordement de votre habitation jusqu'au compteur d'eau. Cette démarche est indispensable pour la mise en service de l'eau à votre domicile.



Pour obtenir un devis, téléchargez et remplissez le formulaire ci-dessous et renvoyez votre demande par courrier ou par courriel en joignant les documents suivants :

- * La copie du permis de construire
- * Le plan de situation de la parcelle dans votre commune
- * Le plan parcellaire en cas de lotissement
- * Le plan masse de votre terrain en y indiquant l'emplacement souhaité de votre compteur

PDF

